

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON
COMMUNE DE BOZAS

ARRETE N°03- 26/01/2026

De circulation

Le Maire de la commune de BOZAS,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,

Vu la demande en date du 23 janvier 2026 pour l'entreprise SERPOLLET Agence Vallée du Rhône 173 chemin de Cumelle 69560 SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE,

Considérant qu'en raison de la maintenance et des travaux du réseau d'éclairage public pour le compte du SDE 07, qui auront lieu sur la commune de BOZAS pour l'année 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique pendant les travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter de ce jour jusqu'au 31/12/2026 commune de BOZAS, la maintenance et des travaux de réseau d'éclairage public sera réalisés.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise SERPOLLET chargée de l'exécution des travaux. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux sur la voie publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès sa réception et après que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées.

ARTICLE 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-FELICIEN.
- M. Le Directeur SERPOLLET
Agence Vallée du Rhône
173 chemin de Cumelle
69560 SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LYON, 184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à BOZAS, le 26/01/2026

Le Maire,


Jean-Louis WIART